

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-068

Attribution d'une subvention - Association La Charbonnière / Faune Sauvage 66 (CSFS66)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 14/10/2022

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Ludovic ROBERT	a donné pouvoir à	Patrice AYBAR

Était absent : /

Secrétaire de séance : Christine AURICHE

Nombre de membres présents :	22	Nombre de procurations :	5	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 28 septembre 2022 de la Présidente de l'association La Charbonnière faisant l'objet d'une demande d'attribution de subvention d'un montant de deux cents euros (200€).

La présentation de l'association, le bilan moral et financier ainsi que le dossier de demande de subvention sont transmis en annexe de la requête explicitée.

Cette association a été créée depuis juillet 2021 et a pour objectif la création d'un centre de soins de la faune sauvage des P.O.

Séance du 24/10/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-068

Attribution d'une subvention - Association La Charbonnière / Faune Sauvage 66 (CSFS66)

.../...

Elle est d'intérêt général et à but non lucratif (Déclaration en sous –préfecture de Prades le 4/07/2021 – Publication au JO le 13/07/2021)

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande d'attribution de subvention et **ACCORDE** le versement d'une somme de deux cent euros à l'association CSFS 66.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet octroi de financement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



Marie CABRERA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
27 OCT. 2022
COURRIER